

# Paru dans

# MANAGERS

E U R O P E M A G A Z I N E

COMMUNIQUÉ

## > DOSSIER AVOCATS

### CAMBON AVOCAT : LA PASSION DU DROIT AU SERVICE DE L'ENTREPRISE



Pour Maître Cyril Cambon, la justice n'est pas un métier, c'est une passion ! Un engagement qui l'a poussé à quitter le monde de l'entreprise pour exercer. Présentation du cabinet Cambon Avocat.



#### **Après 14 ans en entreprise, pourquoi être devenu avocat ?**

Grâce à une rencontre à l'université, celle du professeur Bernard Teyssié, grand spécialiste du droit du travail. J'ai alors souhaité appliquer ce droit en entreprise pour être au plus près du terrain. Puis j'ai évolué vers des fonctions RH alors plus éloignées du droit. Je suis donc retourné à ma 1<sup>re</sup> passion et suis devenu avocat. Intellectuellement, c'est très enrichissant. J'apprends tous les jours par le combat judiciaire, la recherche de solutions...

**Pourquoi le droit du travail particulièrement ?** Parce que c'est un droit vivant qui évolue sans cesse notamment par les biais de la jurisprudence. Il faut alors réfléchir à la manière dont, demain, nos décisions d'aujourd'hui seront interprétées. Il faut anticiper le coup d'après. C'est un défi stimulant pour notre cabinet que de trouver la solution juridique adaptée aux nécessités de fonctionnement de l'entreprise.

#### **Quelle est votre approche de votre métier ?**

Tous les membres du cabinet – un avocat et quatre juristes – sont issus de l'entreprise. Nous construisons avec nos clients la solution

ou l'argumentation avec un fil conducteur : ne pas subir le code du travail mais en faire un outil de management. L'exigence est mutuelle, le travail en concorde et l'objectif commun : faire réussir l'entreprise dans le respect de la règle de droit.

#### **Comment traitez-vous les dossiers ?**

Nous travaillons sur un dossier client à plusieurs car un seul regard ne suffit pas. Mais je suis le seul à plaider, c'est une garantie pour le client. En conseil, nous intervenons au coup par coup ou suivant des formules d'abonnement tant dans les relations individuelles que collectives de travail. Audit social, veille juridique, conférence Droit et Management, formations et coaching juridique sont autant d'outils au service de l'entreprise.

#### **Vous défendez l'entreprise devant le Conseil des Prud'hommes ?**

Bien-sûr, mais aussi devant le Tribunal Correctionnel pour le droit pénal du travail, devant le TGI pour les relations collectives de travail, devant le TI pour le contentieux électoral et devant le TASS ou le TCI pour le droit de la sécurité sociale. La seule véritable obligation de l'entreprise est d'être cohérente et notre cabinet fait le reste.



Maître Cyril Cambon